

Joint dans les chapes à base de ciment et à base de sulfate de calcium avec revêtement de sol en parquet, liège ou stratifié

Inhalt

1. Situation.....	1
2. Exigence de la norme SIA 253:2002 et de la norme SIA 251	1
3. Types de joints selon les normes SIA et la Fiche technique no 16 de l'ISP	2
3.1 Joint d'ouvrage.....	2
3.2 Joint de dilatation dans les chapes flottantes	2
3.3 Joint de pourtour ou joint de raccordement	3
3.4 Joint de retrait	3
4. Etude des joints dans la chape et le parquet.....	3

1. Situation

Pour les parquets posés à "l'anglaise" collés en plein, des lamelles étroites de parquet le long des joints de dilatation ne sont souvent ni parfaitement collées, ni maintenues par le mastic d'étanchéité. Ces éléments peuvent alors glisser, se soulever ou se détacher du composite. Non seulement pour des raisons techniques et artisanales, mais aussi du point de vue esthétique, l'on évitera volontiers les joints dans les parquets.

Selon la norme SIA 251 «Chapes flottantes à l'intérieur des bâtiments», les joints dans une chape flottante, qui, pour un revêtement final rigide, sont à reconstituer comme les joints de dilatation, peuvent être scellés pour un revêtement final élastique, sous certaines conditions déterminées. Dans quelle mesure cela est aussi possible dans le cas d'un parquet collé, qui ne fait certes pas partie de la catégorie des revêtements de sol élastiques, doit être déterminé sur la base des dimensions des surfaces. Avec la détermination de plus grands champs, on peut éventuellement renoncer à l'exécution de joints de dilatation ou les constituer simplement comme joints de retrait.

La présente recommandation décrit comment les joints dans la chape doivent être prévus et constitués.

2. Exigence de la norme SIA 253:2002 et de la norme SIA 251

Dans la norme SIA 253:2002 "Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège, textile et bois", l'exécution des joints pour les chapes flottantes est spécifiée dans les chiffres ci-après:

- 2.3.6 Un plan des joints doit être établi pour les supports constitués par des chapes flottantes, conformément à la recommandation SIA V 251/1.
- 5.1.2 Les fissures permettant un mouvement relatif de leurs bords et les joints de retrait non-scellés ne sont pas admis.
- 5.6.2 Pour tous les types de revêtements de sol, à l'exception de revêtements textiles, posés sur chapes flottantes, des joints de raccordement doivent être prévus contre les éléments de construction en élévation. Les dimensions de ces joints sont déterminées en fonction du matériau, du mode de pose et de la forme du local.

5.6.3 Les joints de dilatation du fond doivent être repris dans le revêtement final. Les dimensions de ces joints sont déterminées en fonction du matériau, du mode de pose et de la forme du local.

Dans la norme SIA 251 "Chapes flottantes à l'intérieur des bâtiments", les chiffres suivants sont importants pour l'exécution des joints dans les parquets:

- 2.4.2 Dans les locaux carrés ou rectangulaires, sans chauffage par le sol, la surface des champs des chapes à base de sulfate de calcium, de résine synthétique ou asphalte coulé n'est pas limitée. Pour les chapes avec chauffage par le sol et/ou avec revêtement de sol rigide, on admet les valeurs indicatives suivantes:
- | | | |
|---------------------------|--------------|---------------------------|
| - longueurs des côtés | max. 8.0 m | avec chauffage par le sol |
| - rapport entre les côtés | max. 1,5 : 1 | avec chauffage par le sol |
- 2.4.3 Des longueurs de côtés plus grandes sont autorisées pour les chapes à base de sulfate de calcium avec chauffage par le sol et revêtements de sol élastiques et insensibles aux fissures.
- 2.4.4 Pour tous les types de chapes, des joints sont à prévoir aux passages de portes ou pour des rétrécissements analogues.
- 2.4.7 Pour les revêtements de sol élastiques ou non rigides, il faut évaluer si des joints de retrait scellés avant la pose du revêtement peuvent suffire pour le découpage des chapes, à la place de joints de dilatation uniquement dans la chape. Avec les revêtements de sol élastiques, il est possible de renoncer à l'exécution de joints de dilatation dans les chapes avec chauffage par le sol, dans les locaux de forme rectangulaire (halle de sport par ex.)
- 2.4.9 Le plan des joints doit donner les indications suivantes:
- position des joints (à l'échelle au minimum 1:100),
 - types de joints (de dilatation, de retrait ou de raccordement),
 - épaisseur prévue de la couche d'isolation et épaisseur nominale de la chape,
 - surfaces des circuits du chauffage par le sol,
 - indication des surfaces chauffées à des températures différentes (> 5°C) et des surfaces non chauffées.

3. Types de joints selon les normes SIA et la Fiche technique no 16 de l'ISP

3.1 Joint d'ouvrage

Joint réalisé, par exemple, entre deux parties de bâtiment qui peuvent se déformer indépendamment l'une de l'autre. Les joints d'ouvrage doivent être repris sans exception dans les chapes flottantes et dans le revêtement de sol final en parquet, liège et stratifié comme joints de dilatation. Ces joints sont à dimensionner en fonction du comportement de dilatation et à prévoir quant à la planification et l'exécution; et, en règle générale, ils doivent être munis de profils de joints adaptés.

3.2 Joint de dilatation dans les chapes flottantes

Joint sur toute l'épaisseur de la chape entre parties du bâtiment ou entre panneaux (champs) d'une chape, dans lequel est mise en place une bande d'isolation ou un autre matériau, permettant d'absorber les variations dimensionnelles ou les mouvements. Les joints de dilatation dans les chapes flottantes doivent toujours être repris dans les revêtements de sol en parquet, liège et stratifié collés en plein. Les mastics et les colles ne doivent pas non plus entraver la liberté de mouvement du joint. Le plan des joints de dilatation doit être établi en fonction du type de chape, du plan de sol et des circuits du chauffage par le sol, conformément à la norme SIA 251, chiffre 2.4 (voir Recommandations PAVIDENSA).

3.3 Joint de pourtour ou joint de raccordement

Joint entre la chape et les parties adjacentes du bâtiment. Par exemple, raccordement aux parois, cadres de porte, canalisations, colonnes, etc. Une bande périphérique molle (bande de rive) de 8 mm d'épaisseur minimale est posée sans discontinuité dans les joints de raccordement entre la chape et les parties adjacentes. Le joint de pourtour ou joint de raccordement doit dans tous les cas être repris dans le revêtement final. Par la pose continue d'une bande de rive ou d'un joint élastique entre la chape, y compris le revêtement de sol, et les parties adjacentes du bâtiment, les transmissions de bruits de chocs peuvent être évitées. Les mastics et les colles ne doivent pas faire la liaison de la chape avec les parties adjacentes du bâtiment.

3.4 Joint de retrait

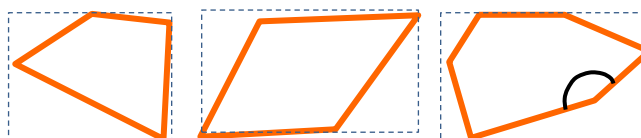
Joint sur une partie de l'épaisseur de la chape, destiné à induire la position des fissures de retrait ou à absorber les variations dimensionnelles dues au retrait. Les joints de retrait doivent être scellés juste avant la pose du revêtement de sol final. Le scellement doit bloquer solidement et durablement les variations dimensionnelles des joints dans toutes les directions.

Le joint de retrait est le seul joint qu'il est permis, après scellement, de recouvrir par des revêtements de sol en bois, liège ou produits dérivés du bois collés en plein.

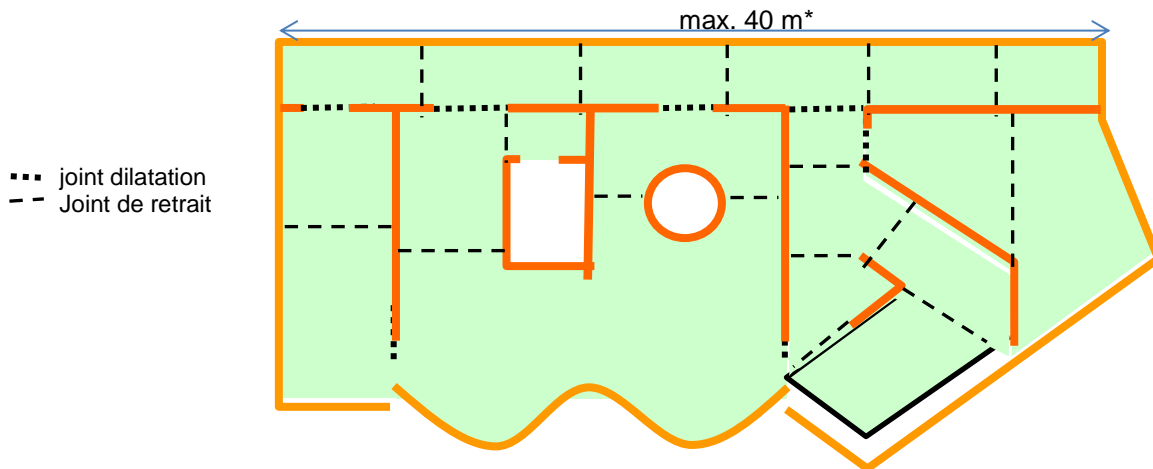
4. Etude des joints dans la chape et le parquet

Pour réduire les surfaces rectangulaires avec des rapports entre les côtés hors normes, on doit y répartir des joints de retrait. Les losanges et les polygones sont considérés comme des surfaces rectangulaires si, en tenant compte des rapports entre les côtés, un rectangle peut y être inscrit et qu'aucun angle interne ne soit supérieur à 180°.

Exemples de plans de sol



Aussi pour les revêtements de sol en parquet, il faut planifier de manière exacte les joints dans la chape, et ce, selon la norme SIA 251, chiffre 2.4.9. Un exemple de plan des joints pour chapes à base de ciment dans le plan de sol ci-dessous:



* Pour les longueurs > 40 m, un joint de dilatation doit être réalisé au milieu dans le cas de chauffage par le sol.

Pour les chapes à base de ciment, les surfaces et les formes des champs doivent être planifiées conformément au chiffre 2.4 de la norme SIA 251. Aux passages de portes ou pour des rétrécissements analogues, des joints de dilatation sont à prévoir pour des raisons d'isolation phonique. Ces joints doivent aussi être repris dans les parquets et les sols en liège collés.

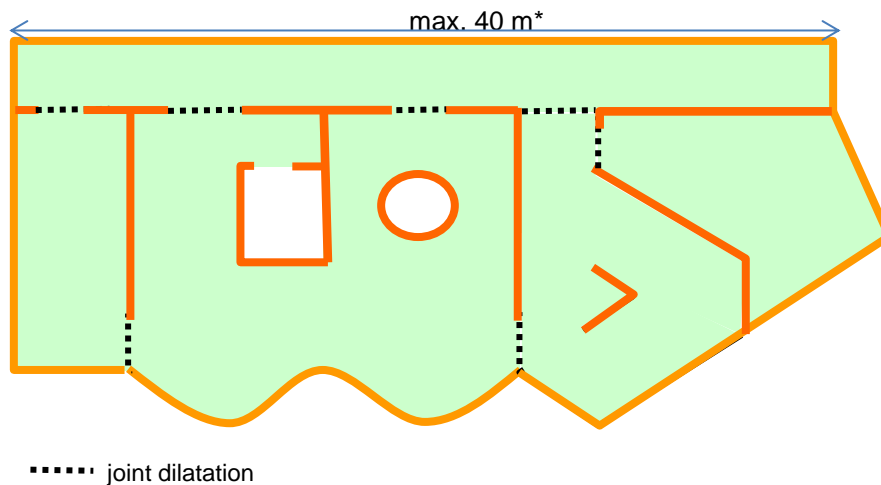
Pour les chapes à base de ciment, les joints de retrait doivent être coupés si possible à mi-épaisseur de la chape lorsqu'ils sont encore frais et lissés au fer à joint.

Comme les joints de retrait ne sont pas repris dans le revêtement de sol, la position du joint et de l'angle par rapport aux parois peut être différente de celle exacte du plan. L'alignement des joints se fait donc aux endroits où les tensions les plus élevées sont attendues. Dès la planification, il faut veiller à ce que les joints de retrait soient parallèles aux tuyaux de chauffage.



Avant la pose du revêtement final et du scellement, il faut nettoyer les joints de retrait pour en enlever la poussière et les impuretés. C'est aussi un moyen de contrôler si le joint coupé auparavant s'est fissuré. Si aucune fissure n'est visible, il y a un risque de voir l'apparition de fissures en dehors de la zone du joint de retrait.

Exemple d'un plan des joints pour les chapes à base de sulfate de calcium dans le plan de sol ci-dessous:



* Pour les longueurs > 40 m, un joint de dilatation doit être placé au milieu dans le cas de chauffage au sol.

Pour les chapes à base de sulfate de calcium, selon le chiffre 2.4.3 de la norme SIA 251, de plus grandes longueurs des côtés sont autorisées dans le cas des revêtements de sol élastiques et insensibles à la fissuration. Des joints de dilatation sont à prévoir aux passages de portes ou pour des rétrécissements analogues. Ces joints doivent aussi être repris dans les parquets et les sols en liège collés.

Pour plus d'informations sur ce thème, consulter la Fiche technique no 16 "Joints dans les parquets, les sols en liège et stratifiés" de la Communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet ISP (www.parkett-verband.ch).

Clause de non-responsabilité

PAVIDENSA et ISP s'efforce de veiller à ce que les informations sur les recommandations soient correctes. Elles se réfèrent à des cas normaux et sont basées sur les connaissances et l'expérience des membres des groupes spécialisés de PAVIDENSA et ISP. Toutefois, PAVIDENSA et ISP ne peuvent donner aucune garantie quant à leur actualité, leur exactitude, leur exhaustivité ou leur pertinence. PAVIDENSA et ISP exclut leur propre responsabilité civile et toute autre responsabilité pour toute erreur ou omission ainsi que pour les conséquences de l'utilisation des recommandations.